NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/2000/P/L.10/Add.1
19 juillet 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2000
18-20 septembre 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS**

Chine

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de pays soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en 2000, contient la recommandation finale concernant le programme de pays, qui est présenté au Conseil pour approbation.

La directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver l'affectation au programme de la Chine pour la période 2000-2005 d'un montant de 60 349 000 dollars sur la masse des ressources communes, sous réserve des fonds disponibles, et par un prélèvement de 45 000 dollars sur les ressources supplémentaires, sous réserve de versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2000/14.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non utilisés à la fin de 1999. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales (E/ICEF/2000/P/L.27).

TABLE DES MATIÈRES

Page

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES 3

COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1996-2000 3

COOPÉRATION AU PROGRAMME : RECOMMANDATIONS POUR LA PÉRIODE 2000-2005 5

Tableaux

1. Données de base sur les enfants et les femmes 14

2. Dépenses de la période de coopération précédente, 1996-2000 16

3. Dépenses annuelles prévues 17

4. Corrélation entre le budget-programme, la dotation en effectifs et les dépenses de personnel 19

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Les principales caractéristiques de la situation des enfants et des femmes dans le pays sont, pour l'essentiel, les mêmes que celles décrites dans la note de pays présentée au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2000 (E/ICEF/2000/P/L.10).

COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1996-2000

2. Les programmes d'action nationaux en faveur des enfants et des femmes ont servi de cadre pour les actions menées à l'échelon national en faveur des enfants et pour les activités de coopération de l'UNICEF. Le Comité national de travail sur les enfants et les femmes coordonne les actions entreprises dans le cadre du programme d'action national par les ministères et les organismes de tutelle. Les nombreux efforts menés par l'UNICEF en vue d'atteindre l'objectif d'équité pour les filles reposent sur la coopération étroite avec la Fédération chinoise des femmes, conformément aux dispositions de la Convention sur les droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

3. Le programme de pays a reçu près de 80 % des plafonds de ressources prélevées sur la masse commune de ressources prévues et mobilisé environ le tiers des ressources supplémentaires. Ces contraintes ont réduit le nombre des activités de l'UNICEF en Chine. Néanmoins, des études annuelles ont montré que les activités restantes ont effectivement été mises en oeuvre. Le programme est adaptable, comme en témoigne l'accent mis désormais sur la gestion et la supervision des projets de santé plutôt que sur les aspects techniques, ainsi que la mise en place d'un processus de planification du programme d'éducation, à l'échelon provincial. Comme indiqué plus bas, de 1996 à 2000, le programme de coopération a contribué à une plus grande participation des collectivités, au changement de comportement dans les domaines clés, ainsi qu'au renforcement des capacité nationales et locales en matière d'évaluation et de planification.

4. Le programme de coopération de l'UNICEF a aidé la Chine à faire des progrès vers la réalisation de nombreux objectifs de santé et de nutrition. L'UNICEF a contribué à la formation de quelque 85 000 agents de santé et à la réduction du déficit pondéral à la naissance et des taux de mortalité maternelle et aussi grâce à l'augmentation du nombre d'hôpitaux «amis des bébés». L'UNICEF a appuyé les efforts du gouvernement en vue de réduire la carence en iode et accroître l'accès au sel iodé qui est passé de 40 % en 1994 à 90 % en 1999. La coopération de l'UNICEF a permis l'éradication presque totale de la poliomyélite, avec un seul cas (importé) signalé en 1999.

5. L'UNICEF a joué un rôle actif dans le groupe thématique de l'Organisation des Nations Unies sur le VIH/sida et le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida et les autres partenaires, contribuant ainsi à mieux faire connaître la portée et l'effet dévastateur de cette pandémie. Dans le projet de la sous-région du Mékong, l'UNICEF a apporté son concours à une démonstration de l'efficacité de la coopération multisectorielle dans la lutte contre le VIH/sida, grâce à la formation et à la mobilisation des groupes représentant le gouvernement et la société civile.

6. Selon certaines sources, le taux de scolarisation au primaire qui était de plus de 95 % en 1995 est passé à 99 %. L'UNICEF a concentré ses efforts sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Plus de 30 000 agents ont reçu une formation dans des domaines tels que le système de la classe unique, l'enseignement des enfants en situation particulièrement difficile et l'enseignement des méthodologies. Un projet visant la formation des adolescents déscolarisés, surtout les jeunes filles, aux métiers informels a couvert 300 000 personnes dans 120 pays. L'UNICEF a également contribué à l'amélioration de la planification et de la gestion, et des réformes des programmes d'enseignement.

7. L'UNICEF a pris part aux travaux en vue d'identifier l'assainissement comme une priorité de politique chez les hauts responsables du gouvernement. Le projet d'assainissement a initié un modèle de latrines sanitaires peu coûteuses et efficaces, convenables pour environ la moitié des ménages chinois. Pour élargir l'accès à l'eau potable, l'UNICEF a élaboré des systèmes appropriés d'approvisionnement en eau potable dans 21 districts de 8 millions d'habitants.

8. Dans 88 districts pauvres de l'ouest qui ne bénéficient pas d'une aide importante de son programme, l'UNICEF a collaboré avec les comités nationaux de travail sur les enfants et les femmes en vue d'aider les responsables de district à élaborer des plans d'action en faveur des enfants. Ces plans se sont inspirés des programmes d'action nationaux et ont été basés sur des analyses de situation pour des échantillonnages à indicateurs multiples. Les statisticiens de l'ensemble des 2 800 districts ruraux ont reçu une formation en vue de définir et d'évaluer les progrès vers les objectifs fixés pour les enfants.

9. Pour les enfants qui ont besoin d'une protection spécifique, l'UNICEF a maintenu son aide à la réhabilitation des enfants handicapés des communautés comme solution de remplacement durable permettant de prendre soin des enfants dans les centres de sociaux destinés aux enfants. Il a également contribué à la formation des travailleurs des centres sociaux pour enfants en vue d'améliorer la qualité des soins apportés aux enfants. Un nouveau projet de lutte contre le trafic des enfants et des femmes a été élaboré avec le Ministère de la sécurité publique qui a assuré la formation dans le domaine des droits des enfants, à l'intention des agents de police et aidé à la mise en place de foyers d'accueil pour les victimes du trafic.

10. Parmi les actions visant à aider les familles pauvres, le programme de développement social dans les régions défavorisées a couvert quelque 42 000 femmes qui ont bénéficié de prêts d'un montant de plus de 1 million de dollars. Les femmes du projet de développement ont assuré la formation de quelque 13 000 femmes relative à des activités génératrices de revenus, des métiers, et à la Convention sur les droits de l'enfant. En fournissant des microcrédits, ces programmes ont permis aux femmes d'avoir plus d'assurance dans leurs activités, de mieux contribuer au projet et de mieux assumer leur rôle d'éducatrice d'enfants.

Enseignements tirés de la coopération dans le passé

11. Une récapitulation des principaux enseignements tirés du programme de pays en cours se trouve dans la note de pays. Ces enseignements ont été pris en compte dans le nouveau programme de coopération.

COOPÉRATION RECOMMANDÉE POUR LA PÉRIODE 2001-2005

Masse commune des ressources : 60 349 000 dollars
Fonds supplémentaires : 45 000 000 dollars

Coopération au programme recommandée pour la période 2001-2005[a]
(milliers de dollars des États-Unis)

	Masse commune des ressources	Fonds supplémentaires	Total
Santé et nutrition	19 010	20 000	39 010
Éducation de base et soins apportés aux jeunes enfants	12 070	7 000	19 070
Planification, plaidoyer, communication et connaissances	4 980	2 000	6 980
Protection et services communautaires	4 980	4 000	8 980
Action nationale en faveur des enfants	7 000	5 000	12 000
Environnement de l'enfant et assainissement	3 017	2 000	5 017
Urgence en cas de catastrophe naturelle	302	5 000	5 302
Programme intersectoriel	3 990	-	3 990
Coûts intersectoriels	5 000	-	5 000
Total	60 349	45 000	105 349

[a] La ventilation des dépenses estimées sur une base annuelle est donnée au tableau 3.

Élaboration du programme de pays

12. Le Gouvernement a dirigé l'élaboration du programme de pays, et le Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique a servi de point de coordination. Au nombre des principaux partenaires nationaux pour l'élaboration du programme de pays figurent les ministères et les organisations de masse.

13. Le Gouvernement a organisé une réunion sur la stratégie en août 1999. Des réunions de suivi ont eu lieu avec les parties internationales intéressées sur des thèmes spécifiques tels que l'assainissement en milieu rural, la prévention et la lutte contre le VIH/sida, ainsi, le plan de coopération de l'UNICEF a complété celui des autres organisations internationales. Des consultations ont été entreprises avec des organisations non gouvernementales (ONG) et dont certaines du secteur privé. Le programme s'est entièrement inspiré du bilan commun de pays de l'ONU, préparé durant la période 1999-2000 et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en cours de préparation en 2000.

Buts et objectifs du programmes

14. Le programme de pays vise en général à aider le gouvernement à mettre en oeuvre le programme national d'action en faveur des enfants et des femmes, pour la période 2001-2010. Une approche plus axée sur les droits est en train d'être introduite dans la coopération entre la Chine et l'UNICEF, conformément aux dispositions de la Convention sur les droits de l'enfant et aux observations finales du Comité des droits de l'enfant. Les activités de tous les programmes de pays s'articulent autours de quatre principaux objectifs : a) plaidoyer de la stratégie et action menée à travers les programmes nationaux d'action; b) partenariats larges et mobilisation accrue de ressources; c) amélioration des politiques et mécanismes à l'échelon national pour le financement et la gestion des services sociaux de base; et d) efficacité accrue et diffusion plus large des messages clés du programme.

15. Le programme en matière de planification, de plaidoyer, de communication et de connaissances sera coordonné avec les autres programmes et favorisera l'interaction entre les autres programmes. Il aura les quatres objectifs suivants : mobiliser des fonds supplémentaires pour les enfants; b) améliorer la qualité des politiques en faveur des enfants; c) accroître en quantité et en qualité la diffusion des informations pertinentes; et) promouvoir l'efficacité et l'efficience des services de base, notamment dans les zones rurales.

16. Trois programmes sont concernés pour l'amélioration des services et les politiques en faveur des enfants : santé et nutrition, éducation de base et soins à donner aux jeunes enfants; et environnement de l'enfant et assainissement. Les objectifs communs de ces programmes sont les suivants : a) développer ou améliorer des modèles de prestation de services et des prototypes qui permettent un large accès et une couverture, de façon durable; b) accroître la couverture de services de grande qualité, conformément aux normes indiquées dans les deux Conventions et aux normes internationales; c) améliorer la qualité de la supervision et de la gestion et d) introduire des approches plus participatives aux soins apportés aux enfants.

17. Trois programmes ayant des approches de programmation complémentaires traiteront des droits et des besoins des enfants et des femmes qui connaissent différents types de difficultés économiques : plan d'action local en faveur des enfants; protection et services communautaires; services d'urgence en cas de catastrophe naturelle. Leur objectif principal sont les suivants : a) améliorer la pertinence des politiques et programmes visant à réduire la pauvreté; b) promouvoir et affiner les moyens d'améliorer la participation des communautés, y compris celle des enfants et des femmes, ainsi que la gestion des services sociaux de base; et c) renforcer les moyens d'acquisition et d'utilisation des connaissances relatives à la survie, à la protection, au développement et à la participation des enfants.

18. L'aide fournie dans le cadre du programme intersectoriel et de la réserve intersectorielle, renforcera le programme de pays dans des domaines clés comme l'approvisionnement, la logistique, le suivi et l'évaluation; et permettra d'avoir une réaction souple face aux nouvelles opportunités offertes par le programme.

Rapport avec les priorités nationales et internationales

19. Les objectifs du programme de pays proposé ont été définis en fonction des principales caractéristiques du dixième plan de développement national de la Chine, pour la période 2001-2005, et des caractéristiques des programmes de développement nationaux de la Chine pour la période 2001-2010. Un certain nombre de thèmes intersectoriels, comme la prévention du sida, la coordination avec le Comité administratif de coordination, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les activités des groupes thématiques/de travail.

20. Le programme est étroitement lié aux initiatives prises par la Chine en matière de lutte contre la pauvreté auxquelles il contribue aussi, notamment, la politique en faveur des provinces de l'ouest. Il apporte son appui à l'élaboration de politiques telles que la restructuration et des initiatives plus vastes en faveur de la promotion des filles et des femmes. Il s'inspire aussi du thème suivant «La Chine, bon voisin pour les enfants», en vue de promouvoir la coopération dans la région, par exemple, pour l'élimination du trafic des femmes et des enfants.

21. Le programme correspond aux priorités organisationnelles de l'UNICEF telles que présentées dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (E/ICEF/1998/13 et Corr.1) et met un accent particulier sur la fourniture de services, le renforcement des institutions, la production et la diffusion d'informations. Le programme réagit de façon ponctuelle aux actions prioritaires en faveur des enfants, notamment dans les nouveaux domaines de préoccupation comme le VIH/sida, les soins apportés aux jeunes enfants et aux adolescents. Il coordonne ses activités avec les priorités et les partenariats à l'échelle internationale, par exemple, l'Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation.

Stratégie du programme

22. La stratégie du programme de pays met à jour les faits présentés dans la note de pays, en traitant des besoins fondamentaux et des droits de l'enfant à différents âges. On mettra l'accent sur la survie de l'enfant en encourageant les initiatives en faveur d'une maternité sans risques, l'immunisation et la protection contre les autres principales causes de mortalité. Le jeune enfant devrait être élevé dans une famille et dans un environnement communautaire qui prend soin de lui, dans une approche holistique des soins apportés au jeunes enfants. Pour les enfants d'âge scolaire, les priorités consistent à améliorer la qualité de l'éducation de base par le renforcement des institutions et l'assistance aux enseignants. Les mesures pour la protection de l'enfant visent à permettre aux enfants, notamment les filles, de développer entièrement leurs capacités dans un environnement sain et propice à leur développement. La participation des jeunes est encouragée afin de renforcer leur capacité de prendre en main leur protection et leur développement.

23. Le programme de pays proposé est axé sur la collaboration entre les secteurs, en assurant le partenariat avec le gouvernement et les ONG à tous les niveaux. Chaque programme correspond à des éléments spécifiques des programmes d'action nationaux, provinciaux et de district considérés comme partie intégrante de tous les projets, les activités de communication facilitent la prise en compte des dispositions contenues dans les deux Conventions.

24. Le programme a pour objectif d'exploiter les avantages des quatre stratégies opérationnelles : a) renforcement des institutions en vue d'améliorer les principales capacités de techniques et de gestion; b) élaboration de prototypes de prestations de services perfectibles ou adaptables ailleurs dans le pays; c) la capacité de réunir des connaissances et de tirer des leçons qui serviront dans la formulation de la politique et du programme national; et d) communication et plaidoyer afin de faciliter la compréhension des besoins et des droits de l'enfant, et d'influencer la répartition des ressources nationales en faveur des enfants. Le programme mettra l'accent sur les régions de l'ouest et du centre, conformément aux priorités nationales. Les zones urbaines seront prises en compte pour faire face à l'aggravation des conditions de pauvreté et au changement social qui touchent les enfants. Les domaines précis de coopération seront identifiés avec l'approbation du gouvernement et l'inclusion dans un plan directeur des opérations.

25. Dans tous les programmes, la masse commune des ressources servira à appuyer une série d'activités des projets de base dans des provinces et des districts choisis. Les ressources supplémentaires serviront à élargir la couverture pour atteindre d'autres districts et provinces, et entreprendre des activités améliorées. Le programme de pays mettra l'accent sur la flexibilité en vue de permettre une réaction efficace face à l'évolution des besoins et aux changements découlant des efforts de réforme en cours.

Santé et nutrition

26. La Chine a enregistré des progrès considérables en ce qui concerne la baisse de la mortalité ces dernières décennies. Néanmoins, l'affaiblissement du système de santé rurale joue un rôle dans la baisse de ce progrès, et même dans la perte des avantages acquis et l'aggravation des disparités entre les zones rurales et urbaines. La coopération de l'UNICEF permettra d'améliorer la qualité et la couverture des services de soins de santé primaires et de nutrition dans 40 à 50 districts et 9 à 7 provinces. Les principaux résultats escomptés pour l'amélioration de la survie de l'enfant comprennent l'immunisation universelle contre les grandes endémies; la baisse du taux d'infection par le VIH/sida, l'amélioration de la qualité, la couverture et l'accès aux services de santé; la gestion et la réduction des coûts des services en faveur des familles; l'enrichissement des produits alimentaires grâce à l'apport de fer et de vitamine A.

27. Il y aura quatre principaux domaines de projet : a) renforcement de la gestion des soins de santé primaires et des services de santé maternelle et infantile; b) lutte contre les maladies et immunisation; c) réforme des soins de santé primaires et réforme du système de santé; d) promotion de la nutrition et des soins améliorés; et e) prévention et contrôle du VIH/sida. L'UNICEF prendra en charge la formulation et l'évaluation des activités de communication de masse et le matériel pédagogique. Des fournitures et équipements sélectionnés seront prévus pour améliorer la gestion, la supervision et la logistique. L'appui technique améliorera et assurera la qualité de la formation, du suivie et de la surveillance.

28. Ce programme est adapté aux principales caractéristiques de la stratégie du programme de pays tel que renforcement des politiques sectorielles

nationales, et l'accès et la couverture plus larges. Il sera étroitement lié aux autres programmes, par exemple, avec la protection de l'enfant et les services communautaires, la planification et l'action en faveur des enfants, et avec les autres secteurs pour la prévention et la lutte contre le VIH/sida. Le principal partenaire national est le Ministère de la santé. Les centres de santé provinciaux et de district sont des partenaires à l'échelon local. Les organisations de masse telles que la Fédération chinoise des femmes jouent un rôle de premier plan dans l'éducation au niveau familial et communautaire. La coopération de l'UNICEF renforcera l'aide fournie par les autres organisations internationales, les bailleurs de fonds et les ONG, notamment grâce à des initiatives menées par plusieurs organismes pour la prévention du VIH/sida, la tuberculose, le paludisme, l'hépatite B, les infections respiratoires aiguës, le tabagisme et la malnutrition.

29. Éducation de base et soins apportés aux jeunes enfants. Compte tenu des taux élevés des effectifs de l'enseignement primaire, il s'agit là d'un problème particulièrement difficile et d'une occasion majeure d'améliorer la qualité de l'éducation de base au sein et en dehors du système scolaire. Il faut surtout réduire les disparités en mettant l'accent sur les régions de l'ouest du pays et en faisant face aux problèmes spécifiques des filles. Les résultats escomptés pour l'éducation de base sont les suivants : a) accès élargi, amélioration du taux de participation et d'achèvement de l'éducation de base; b) amélioration de la qualité de l'enseignement des enfants; c) amélioration de la planification et gestion de l'enseignement de base dans les écoles et par l'administration locale; et d) plus grande participation des groupes communautaires à la création d'un environnement propice à l'éducation. Des initiatives seront prises pour améliorer le suivi des résultats scolaires, fournir une formation aux enseignants du primaire et aux éducateurs des communautés, et aider à la production de matériels pédagogiques adéquats.

30. Les programmes basés sur les secteurs ont fait des progrès considérables dans l'amélioration des conditions, de l'éducation et soins de santé apportés aux jeunes enfants pour la survie (ECC). Au nombre des principaux résultats obtenus figure la formulation d'ECC par des approches complémentaires comprenant : la santé, la nutrition, l'hygiène, des méthodes sanitaires améliorées, des interventions psychosociales; une couverture plus large de programmes améliorés et complets de développement de l'enfant; un plus grand nombre de familles et de communautés fournissant des soins de qualité aux enfants.

31. Les quatres domaines de projet définis dans le cadre de ce programme sont les suivants : a) amélioration des ressources en faveur de l'éducation de base dans les régions pauvres et défavorisées; b) renforcement de la planification et de la gestion; c) éducation et soins de santé apportés aux jeunes enfants pour la survie, croissance et développement; et d) éducation communautaire informelle. Les stratégies appropriées du programme de pays visent à améliorer les politiques et les mécanismes en faveur du financement et de la gestion des services sociaux de base et la formulation et la diffusion des messages clés en faveur de l'éducation de base. Les principaux partenaires seront les suivants : Ministère de l'éducation, Académie chinoise de sciences et de technologie; centres provinciaux et de district chargés de la planification et du financement; organismes de formation des enseignants. Le programme collaborera avec un certain nombre de partenaires multilatéraux et bilatéraux pour le

développement de l'éducation de base en Chine, y compris l'aide du système des Nations Unies pour le suivi et l'évaluation de l'enseignement pour tous en Chine.

32. Planification, plaidoyer, communication et connaissances. Le manque de ressources, notamment dans les districts pauvres, peut compromettre les efforts visant à appliquer les droits des enfants et des femmes. Avec l'évolution sans cesse croissante des médias à l'échelon national, un plan stratégique pourrait améliorer la participation du Gouvernement et de la société civile dans les programmes d'action nationaux. L'aide en faveur d'une plus grande participation de la société civile consistera, entre autres, à diffuser des pratiques conformes aux normes dans les services sociaux de base aussi bien pour les parents que pour les professionnels.

33. Les quatre domaines de projets sont les suivants : a) contribution à l'amélioration des politiques nationales et à la planification des actions menées en faveur des enfants; b) renforcement des activités de plaidoyer et des partenariats en faveur des enfants et des femmes, y compris la mobilisation accrue de ressources; c) développement et diffusion des connaissances comme condition préalable à l'amélioration des politiques et programmes; d) évaluation de projet, analyse et revue du programme de pays. Un des principaux objectifs consiste à mobiliser plus de ressources publiques et privées y compris des compétences techniques, des ressources financières et matérielles, pour faire face aux principaux problèmes des droits de l'enfant. Son objectif pour les cinq prochaines années est d'atteindre quelque 85 % de la population de la Chine, soit 1,3 milliard d'habitants, y compris les enfants.

34. Divers partenaires devront définir les grandes lignes d'une action gouvernementale propre à mieux faire connaître les questions de droits, y compris la Fédération chinoise des femmes et les ministères, les organisations de masse, les instituts de recherche, les organismes multilatéraux et bilatéraux, les principaux acteurs du secteur privé. Les partenaires des médias comprendront les chaînes nationales et provinciales de télévision et de radio, les principaux organes de la presse écrite, le nombre croissant de fournisseurs de services de l'Internet.

35. Protection et services communautaires. Conformément aux deux Conventions, la Chine est en train de prendre des mesures pour assurer un certain nombre de services de sécurité sociale et couvrir des besoins de services en faveur des familles et des communautés. Les enfants sont confrontés à des difficultés sans cesse croissantes pour assurer leur bien-être, tels que les handicaps, le tabagisme, la drogue et le VIH/sida. Les résultats de la coopération comprendront l'amélioration des connaissances et des modèles opérationnels pour la protection des enfants et des femmes dans les domaines suivants : enfants handicapés, trafic, enfants migrants et soins apportés par des institutions. Les adolescents qui participent au programme donneront la preuve qu'ils mettent à profit les connaissances acquises pour avoir un mode de vie sain et sans risques.

36. Les principaux domaines de projet sont les suivants : a) aide à la famille/communauté dans les zones urbaines et les petites villes; b) aide aux orphelins et aux enfants handicapés, et retrait des enfants aidés par des centres sociaux pour enfants et leur réinsertion dans la communauté;

c) prévention du trafic des enfants et des femmes, violence à l'égard des femmes; d) protection et assistance en faveur des enfants migrants; e) réduction des comportements à risques parmi les jeunes; et f) initiative visant à réduire la discrimination à l'égard des filles. L'UNICEF contribuera aux activités de renforcement des capacités, notamment dans le domaine des services de formation à l'intention des familles et des jeunes et des approches qui tiennent compte des droits. Les activités de communication et de médias seront prises en charge, de même que la fourniture d'équipement de base pour les activités pilotes.

37. Les principaux partenaires comprendront la Fédération chinoise des femmes, le Ministère des affaires civiles, le Ministère de la sécurité publique, la Fédération chinoise des handicapés et la municipalité de Shangai. Divers organismes publics et ONG participeront, s'il y a lieu. L'aide de l'UNICEF sera fournie en étroite collaboration avec celle des autres institutions internationales et des ONG dans les domaines appropriés.

38. Plan d'action local en faveur des enfants. L'évolution économique et sociale rapide qu'a connue la Chine au cours des 20 dernières années a apporté de nombreux avantages sociaux et économiques pour la majorité de la population. Toutefois, elle a été accompagnée de disparités croissantes, notamment entre les régions de l'est qui sont plus développées et de l'ouest. Des millions d'enfants vivent dans la pauvreté en raison des problèmes financiers et sociaux qui touchent les familles et des communautés entières, d'où la nécessité de recourir à de nouvelles approches pour le renforcement des capacités. La coopération de l'UNICEF permettra une planification participative en vue d'identifier les besoins des populations locales. La formation sera fournie afin que le personnel des services publics locaux et des communautés mettent au point des plans locaux en faveur des enfants et des travailleurs des services. On accordera une aide aux systèmes de microcrédit en faveur des femmes pauvres, et d'autres initiatives permettront d'élargir l'accès et la couverture des services de base.

39. Durant la période de coopération, le programme couvrira au moins 8 à 10 provinces, notamment dans la région de l'ouest. Les zones couvertes correspondront, dans la mesure du possible, à l'emplacement des projets sectoriels dans le programme de pays. Le principal partenaire sera le Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique. Les autorités provinciales, de district et municipales seront les principaux partenaires opérationnels au niveau du projet.

40. L'environnement de l'enfant et l'assainissement. La sécurité et la qualité d'un environnement plus large prennent une importance plus grande à mesure que l'enfant grandit. L'accès à l'assainissement en zone rurale est de moins de 40 % dans l'ensemble du pays. Il est toujours nécessaire d'assurer la fourniture d'eau potable dans les zones qui connaissent une pénurie d'eau ainsi qu'une meilleure gestion des ressources en eau. Au nombre des principaux résultats attendus, il faut que les actions entreprises dans les familles permettent aux enfants de vivre dans un cadre familial plus sécurisant. Les communautés entreprendront des évaluations, des analyses et des actions pour faire face à des problèmes comme le taux élevé d'arsenic ou de fluor dans l'eau fournie. La qualité de la santé publique urbaine, des activités d'assainissement et d'hygiène dans les villes concernées par le programme seront renforcées. Les zones géographiques couvertes par le programme correspondront à celles du programme d'action local en faveur des enfants.

41. Les principaux domaines de projet sont l'environnement, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que les ressources en eau dans les zones rurales. Le programme de coopération de l'UNICEF fournira l'assistance à la technologie appropriée, la participation et la communication, de même que des petites quantités de fournitures et d'équipement. Au nombre des partenaires figurent les autorités locales (district et municipalité), le Ministère des ressources en eau, la Campagne nationale patriotique de santé, le Ministère de la santé, la Fédération chinoise des femmes, les fédérations de femmes et les producteurs de produits de protection de l'environnement.

42. Secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle. La Chine est sujette aux catastrophes naturelles pouvant toucher une forte population. Des évaluations seront faites en ce qui concerne les impacts à court et long terme de ces catastrophes sur les enfants et les femmes. Le programme encouragera les pratiques recommandées en ce qui concerne la prévention et, le cas échéant, des réactions appropriées en matière de santé, d'assainissement, de fourniture d'eau potable, d'enseignement et de protection de l'enfant. Parmi les partenaires à ce programmes, il y a le Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique.

43. Appui intersectoriel. On a prévu des ressources pour la dotation en effectifs et autres coûts d'approvisionnement, de logistique, et quelques activités de communication, de suivi et d'évaluation entre les différents programmes. Dans le cadre du programme intersectoriel, une réserve d'environ 4 millions est proposée pour assurer une réponse flexible face aux nouveaux besoins.

44. Suivi et évaluation. Pour permettre un suivi de la situation des enfants et des femmes dans un pays aussi vaste et complexe que la Chine, le programme s'inspirera des nombreux rapports et systèmes de statistiques en place, grâce à des capacités d'étude et de recherche de grande qualité. Les études de groupe à indicateurs multiples serviront d'instrument principal pour la collecte de données. Le suivi du programme sera fait par rapport à des indicateurs clés des résultats planifiés. Les évaluations seront entreprises sur une base stratégique pour identifier et répondre aux principales contraintes de la mise en oeuvre, et pour évaluer et tirer un enseignement des projets et programmes qui essaient des idées novatrices dans le cadre de projets pilotes.

45. Les principaux domaines d'intérêt pour le suivi et l'évaluation, les indicateurs clés, les méthodologies de calcul et les procédures d'établissement de rapport sont indiqués dans le Plan intégré de contrôle et d'évaluation du programme de pays. La revue annuelle et les exercices de planification seront effectués pour évaluer la performance de la mise en oeuvre et identifier les domaines d'amélioration. L'examen à mi-parcours du programme aura lieu en 2003.

46. Collaboration avec les partenaires. Les principaux partenaires des programmes et le plaidoyer ont été identifiés plus haut. Ils comprennent divers ministères et autre organismes gouvernementaux, y compris le Comité national de travail sur les enfants et les femmes, ainsi que les autorités provinciales et de district. L'UNICEF continuera de coopérer avec ses principaux partenaires non gouvernementaux, tels que la Fédération chinoise des femmes et renforcera sa coopération avec les autres organisations. Pendant la durée de vie du programme,

les partenariats seront créés avec le réseau croissant d'acteurs non gouvernementaux, y compris la société civile et le secteur privé.

47. L'UNICEF continuera de collaborer au sein du système de coordinateur résident des Nations Unies. Il assurera aussi la liaison avec les partenaires bilatéraux et autres bailleurs de fonds. Le programme participera à des initiatives régionales, sous-régionales et mondiales, y compris la prévention et la lutte contre le VIH/sida, l'élimination du trafic des enfants et des femmes et l'éradication des maladies.

48. Une stratégie mise à jour pour la mobilisation de ressources est en cours de préparation. On est en train d'identifier des possibilités pour accroître les autres apports financiers en faveur des programmes à partir des ressources bilatérales restreintes disponibles pour la Chine. Le défi majeur consiste à créer de nouveaux partenariats pour la mobilisation de fonds du secteur privé.

49. Gestion du programme. Le programme de pays est géré en étroite collaboration avec le Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique, grâce à la planification conjointe du programme, l'aide à la mise en oeuvre des activités marquant des étapes importantes, et à l'examen périodique des activités et de la mise en oeuvre. Le Plan de gestion du programme de pays pour la période 2001-2005 vise à renforcer la coordination du programme grâce à une supervision unifiée de toutes les sections du programme, la coordination et la supervision des activités de communication, de planification, de suivi, de mobilisation de ressources. Le représentant de l'UNICEF gère l'ensemble de ces domaines aussi bien que l'administration, les finances et le personnel. L'équipe de gestion du pays conseille le représentant sur la gestion du bureau et les activités de valorisation des ressources humaines pour le personnel de l'UNICEF. Les activités de projet seront suivies pour s'assurer suffisamment que les données sont appropriées et bien utilisées, et que la conception des activités est suffisamment ajustée pour faciliter la réalisation des objectifs planifiés. On s'acquittera de l'obligation de rendre compte, grâce au suivi des données des principales activités, des résultats et des étapes, à des visites sur le terrain et des audits de comptes.

Tableau 1

Données de base sur les enfants et les femmes

Chine (1998 et années antérieures)			Classification de l'UNICEF
Taux de mortalité des moins de 5 ans :	47	(1998)	TMM5 moyen
Taux de mortalité infantile :	38	(1998)	TMI moyen
PNB par habitant :	750 dollars	(1998)	PNB faible
Population totale :	1 255,7 millions	(1998)	

INDICATEURS CLÉS (SURVIE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT)		1970	1980	1990	1998
Naissances	(milliers)	27 429	20 172	23 490	20 135
Décès d'enfants de moins de 1 an	(milliers)	2 331	999	893	765
Décès d'enfants de moins de 5 ans	(milliers)	3 278	1 301	1 104	946
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		120	65	47	47
Taux de mortalité infantile (avant 1 an) (pour 1 000 naissances vivantes)		85	50	38	38
			Vers 1980	Données les plus récentes	
Insuffisance pondérale (moins de 5 ans)	Modérée et grave		21		10
(rapport poids/âge, 1987/1998)	grave		3		..
Insuffisance pondérale à la naissance (%, 1982/1998)			5		6
Enfants atteignant la 5e année du primaire (% des inscriptions en 1re année, 1987/1995)			80		94
INDICATEURS DE NUTRITION			Vers 1980	Données les plus récentes	
Taux d'allaitement maternel exclusif (moins de 4 mois) (%, 1994)			..		64
Alimentation complémentaire débutant en temps voulu (6-9 mois) (%)			..		..
Taux d'allaitement maternel continu (20-23 mois) (%)			..		..
Fréquence des cas de dénutrition (0-59 mois) (%, 1987/1998)			4		3
Fréquence des cas de rachitisme (0-59 mois) (%, 1987/1998)			32		17
Supplémentation en vitamine (% de couverture, 6-59 mois)			..		..
Pourcentage des ménages consommant du sel iodé (1999)			..		91
INDICATEURS DE SANTÉ			Vers 1980	Données les plus récentes	
Taux d'utilisation de la thérapie de réhydratation par voie orale (%, 1998)			..	85	
Vaccination PEV de routine financée par les pouvoirs publics (%, 1998)			..	100	
Accès à une eau salubre (% de la	Total		75	75	
population, 1987/1999)	Milieu urbain/milieu rural		85/62	94/66	
Accès à un assainissement adéquat	Total		..	38	
(% de la population, 1999)	Milieu urbain/milieu rural		../..	68/24	
Accouchements avec l'assistance d'agents sanitaires qualifiés (%, 1986/1995)			94	89	
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 1998)			..	56	
VACCINATION		1981	1985	1990	1998
Enfants de 1 an (%) vaccinés contre	Tuberculose	..	..	99	96
	Diphtérie/coqueluche/tétanos	..	..	97	98
	Poliomyélite	..	..	98	98
	Rougeole	..	..	98	97
Femmes enceintes (%) vaccinées contre le tétanos		..	..	..	..

Tableau 1 (suite)

Chine

INDICATEUR D'INSTRUCTION		Vers 1980	Données les plus récentes
Taux de scolarisation primaire (brut/net)	Total	123/..	104/99
(%, 1985/1998*)	Garçons	132/..	105/99
	Filles	114/..	104/99
Taux de scolarisation secondaire (brut/net)	Total	40/..	71/..
(%, 1985/1996)	Garçons	46/..	74/..
	Filles	33/..	67/..
Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus)	Total	72	80
(%, 1985/1997*)	Hommes/femmes	83/60	89/71
Récepteurs de radio et de télévision (pour 1 000 habitants, 1985/1996)		112/65	195/319

INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES		1970	1980	1990	1998	2000
Population totale	(milliers)	830 675	998 877	1 155 305	1 255 698	1 277 558
De 0 à 18 ans	(milliers)	386 236	422 725	391 382	380 453	379 402
De 0 à 5 ans	(milliers)	132 465	99 830	118 998	98 570	96 825
Population urbaine (% du total)		17,0	20,0	26,0	32,4	34,0
Espérance de vie à la naissance (années)	Total	61	66	68	70	71
	Hommes	61	65	66	68	69
	Femmes	62	67	69	72	73
Fécondité cumulée		5,5	2,9	2,2	1,8	1,8
Taux brut de natalité (pour 1 000 habitants)		33	21	20	16	15
Taux brut de mortalité (pour 1 000 habitants)		9	7	7	7	7

		Vers 1980	Données les plus récentes
Taux d'utilisation de contraceptifs (%, 1992)		..	83
Taux annuel d'accroissement de la population	Total	1,6	1,0
(%, 1970-1990/1990-1998)	Zones urbaines	3,8	3,4

INDICATEURS ÉCONOMIQUES		Vers 1980	Données les plus récentes
Taux annuel de croissance du PNB par habitant (%, 1965-1980/1990-1998)		4,1	9,6
Taux d'inflation (%, 1990-1998)		..	9,7
Pourcentage de la population dont le revenu journalier est inférieur à 1 dollar (%, 1995)		..	22
Part du revenu total allant aux ménages (%)	couche supérieure (20 %)/		
	couche inférieure (40 %)	..	48
		..	15
Dépenses publiques (% des dépenses totales, 1997)	Santé/éducation	../..	0/2
	Défense	..	14
Dépenses des ménages (% du revenu total, 1980 ou 1985)	Santé/éducation	../..	../..
Aide publique au développement (1981/1998)	En millier de dollars É.-U.	477	2 359
	En % du PNB	0	0
Service de la dette (en % des exportations de biens et services, 1982/1997)		7	8

Tableau 2

Dépenses relatives à la période de coopération précédente, 1996-2000

(En milliers de dollars des États-Unis)

PAYS : CHINE
APPROBATION LA PLUS RÉCENTE DU CONSEIL : 1995
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES : 100 000 000 DOLLARS

Secteurs/domaines	Fournitures et matériel (dépenses effectives)		Bourses de formation (dépenses effectives)		Personnel de projet (dépenses effectives)		Autres dépenses en espèces (dépenses effectives)		Total					
									MC[b]		FS		Total (MC et FS)	
									Dépenses effectives	Dépenses prévues[c]	Dépenses effectives	Dépenses prévues	Dépenses effectives	Dépenses prévues
	MC[b]	FSD	MC[b]	FSD	MC[b]	FSD	MC[b]	FSD						
Santé et nutrition	9 712	4 385	5 329	1 034	1 437		9 966	1 353	26 444	31 585	6 772	23 500	33 216	55 085
Eau et assainissement	3 384	391	988	35	1 091		767	30	6 230	6 365	456	12 500	6 686	18 865
Éducation de base	3 421	276	3 825	70	660		5 695	368	13 601	21 470	714	10 000	14 315	31 470
Programme de développement social dans les zones défavorisées	1 210	350	245	188	666		3 763	1 377	5 884	8 525	1 915	7 500	7 799	16 025
Protection de la famille, des femmes et des enfants	1 287		2 250		495		1 658		5 690	7 810		4 000	5 690	11 810
Enfants handicapés et conditions particulières	1 370		690		361		661		3 082	3 230		2 500	3 082	5 730
Information et communication	283		67		165		544		1 059	1 800			1 059	1 800
Planification et statistiques sociales	340		560		384		1 114		2 398	2 625			2 398	2 625
Appui au programme	385		5		1 825		1 081		3 296	11 050			3 296	11 050
Échanges multisectoriels d'expérience										540				540
Actions d'urgence	38	3 633		45			355	1 373	393	5 000	5 051		5 444	5 000
Total général	21 430	9 035	13 959	1 372	7 084		25 604	4 501	68 077	100 000	14 908	60 000	82 985	160 000

MC = Masse commune des ressources
FSD = Fonds supplémentaires disponibles

[a] Les dépenses effectives s'entendent des dépenses enregistrées au 31 mai 2000.

[b] Les dépenses effectives financées par un prélèvement sur la masse commune des ressources comprennent des dotations provenant de fonds destinés à des activités de portée mondiale.

Tableau 3

Dépenses annuelles prévues

PAYS : CHINE
CYCLE DE PROGRAMMATION : 2001-2005

	Financement	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Santé et nutrition	MC	4 315 000	4 068 000	3 832 000	3 406 000	3 389 000	19 010 000
	FSD						
	NFS	2 222 000	3 111 000	4 000 000	4 889 000	5 778 000	20 000 000
	Total	6 537 000	7 179 000	7 832 000	8 295 000	9 167 000	39 010 000
Éducation de base et éducation et soins apportés aux jeunes enfants pour la survie	MC	2 740 000	2 583 000	2 433 000	2 163 000	2 151 000	12 070 000
	FSD						
	NFS	778 000	1 089 000	1 400 000	1 711 000	2 022 000	7 000 000
	Total	3 518 000	3 672 000	3 833 000	3 874 000	4 173 000	19 070 000
Planification, plaidoyer, communication et connaissances	MC	1 130 000	1 066 000	1 004 000	892 000	888 000	4 980 000
	FSD						
	NFS	222 000	311 000	400 000	489 000	578 000	2 000 000
	Total	1 352 000	1 377 000	1 404 000	1 381 000	1 466 000	6 980 000
Plan d'action local en faveur des enfants	MC	1 589 000	1 498 000	1 411 000	1 254 000	1 248 000	7 000 000
	FSD						
	NFS	556 000	778 000	1 000 000	1 222 000	1 444 000	5 000 000
	Total	2 145 000	2 276 000	2 411 000	2 476 000	2 692 000	12 000 000
Environnement de l'enfant et assainissement	MC	685 000	646 000	608 000	540 000	538 000	3 017 000
	FSD						
	NFS	222 000	311 000	400 000	489 000	578 000	2 000 000
	Total	907 000	957 000	1 008 000	1 029 000	1 116 000	5 017 000
Action d'urgence en cas de catastrophe	MC	69 000	64 000	61 000	55 000	53 000	302 000
	FSD						
	NFS	556 000	778 000	1 000 000	1 222 000	1 444 000	5 000 000
	Total	625 000	842 000	1 061 000	1 277 000	1 497 000	5 302 000
Programme intersectoriel	MC	906 000	854 000	804 000	715 000	711 000	3 990 000
	FSD						
	NFS						
	Total	906 000	854 000	804 000	715 000	711 000	3 990 000
Dépenses intersectorielles	MC	905 000	950 000	998 000	1 048 000	1 099 000	5 000 000
	FSD						
	NFS						
	Total	905 000	950 000	998 000	1 048 000	1 099 000	5 000 000

Tableau 3 (suite)

	Financement	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Budget-programme, total	MC	13 469 000	12 795 000	12 155 000	10 965 000	10 965 000	60 349 000
	FSD						
	NFS	5 000 000	7 000 000	9 000 000	11 000 000	13 000 000	45 000 000
	Total	18 469 000	19 795 000	21 155 000	21 965 000	23 965 000	105 349 000
Dépenses de personnel[a]		1 380 585	1 542 577	1 642 609	1 713 763	1 784 581	8 064 115
Dépenses générales de fonctionnement		323 022	352 110	385 071	452 659	432 013	1 944 875
Budget estimatif d'appui, total		1 703 607	1 894 687	2 027 680	2 166 422	2 216 594	10 008 990
Total général		20 172 607	21 689 687	23 182 680	24 131 422	26 181 594	115 357 990

MC = Masse commune des ressources
FSD = Fonds supplémentaires disponibles
NFS = Nouveaux fonds supplémentaires

[a] Y compris les consultants et le personnel temporaire.

Tableau 4

Corrélation entre le budget-programme, la dotation en effectifs et les dépenses de personnel

PAYS : CHINE
PROGRAMME : 2000-2005

Sections/domaines et sources de financement	Budget-programme				Postes[a]										Dépenses de personnel b/		
	MC	FSD	NSF	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES :																	
Santé et nutrition	19 010 000			19 010 000	0	0	1	1	0	0	2	0	0	2	1 976 987	0	1 976 987
Éducation de base et soins apportés aux jeunes enfants pour la survie	12 070 000			12 070 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	917 179	0	917 179
Planification, plaidoyer, communication et connaissances	4 980 000			4 980 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	917 179	0	917 179
Protection et services communautaires	4 980 000			4 980 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	917 179	0	917 179
Plan d'action local en faveur des enfants	7 000 000			7 000 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	917 179	0	917 179
Environnement des enfants et assainissement	3 017 000			3 017 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1 023 181	0	1 023 181
Action d'urgence en cas de catastrophe naturelle	302 000			302 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme intersectoriel	3 990 000			3 990 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses intersectorielles	5 000 000			5 000 000	0	0	1	1	0	2	4	0	0	4	3 259 031	88 319	3 347 350
Total MC	60 349 000			60 349 000	0	0	2	7	0	2	11	0	0	11	9 927 915	88 319	10 016 234
FONDS SUPPLÉMENTAIRES :																	
Santé et nutrition		0	20 000 000	20 000 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	917 179	0	917 179
Éducation de base et soins apportés aux jeunes enfants pour la survie		0	7 000 000	7 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Planification, plaidoyer, communication et connaissances		0	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Protection et services communautaires		0	4 000 000	4 000 000	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	751 391	0	751 391
Plan d'action local en faveur des enfants		0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Environnement des enfants et assainissement		0	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Action d'urgence en cas de catastrophe naturelle		0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total FS		0	45 000 000	45 000 000	0	0	0	2	0	0	2	0	0	2	1 668 570	0	1 668 570
Total MC+FS	60 349 000	0	45 000 000	105 349 000	0	0	2	9	0	2	13	0	0	13	11 596 485	88 319	11 684 804
BUDGET D'APPUI	Dépenses de fonctionnement		1 944 875														
	Dotation en effectifs				1	0	1	2	1	2	7	0	0	7	6 410 809	1 653 306	8 064 115
TOTAL GÉNÉRAL (MC + FS + BA)					1	0	3	11	1	4	20	0	0	20	18 007 294	1 741 625	19 748 919
	Nombre de postes et dépenses de personnel:																
	Cycle du programme en cours										17		3	20			
	À la fin du cycle du programme proposé (à titre indicatif seulement)										20	0	0	20	18 007 294	1 741 625	19 748 919

MC = Masse commune des ressources
FS = Fonds supplémentaires
FSD = Fonds supplémentaires disponibles
NSF = Nouveaux fonds supplémentaires
AI = Administrateur recruté sur le plan international
AN = Administrateur recruté sur le plan national
SG = Agent des services généraux
BA = Budget d'appui

[a] Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme.

[b] Non compris du personnel temporaire et les heures supplémentaires.